



Les FIPOL sont deux organisations intergouvernementales (le Fonds de 1992 et le Fonds complémentaire) qui ont pour vocation l'indemnisation en cas de pollution par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de pétroliers

Indemnisation et gestion des demandes d'indemnisation

Le processus en résumé



Indemnisation et gestion des demandes d'indemnisation

Le processus en résumé

Un navire-citerne provoque des dommages dus à la pollution (hydrocarbures persistants) au sein d'un État Membre du Fonds de 1992



Une demande d'indemnisation est soumise (en ligne/ par e-mail/sur papier) par l'intermédiaire de l'une des options ci-après :



Secrétariat du Fonds de 1992



Assureur du propriétaire du navire



Bureau local des demandes d'indemnisation (si un tel bureau est établi)

Les documents soumis sont examinés et la demande est évaluée



Le demandeur est satisfait de l'évaluation et accepte l'offre d'indemnisation



Le paiement est effectué/la demande fait l'objet d'un accord de règlement

Le demandeur n'est pas satisfait de l'évaluation

Des informations complémentaires sont nécessaires pour étayer la demande

Si la demande ne fait pas l'objet d'un accord, toute action en justice doit être intentée dans les trois ans qui suivent la date à laquelle le dommage est survenu

MA DEMANDE EST-ELLE RECEVABLE À DES FINS D'INDEMNISATION ?

Avant de soumettre une demande, vous devez pouvoir répondre par « oui » aux questions suivantes :

- Avez-vous déjà effectivement subi la perte ou le dommage ou encouru la dépense ?
- La dépense est-elle liée à des mesures prises suite au sinistre et est-elle considérée comme raisonnable et justifiable ?
- La dépense, la perte ou le dommage ont-ils été causés par une contamination résultant du déversement ?
- Y-a-t-il un lien de causalité raisonnable entre la dépense, la perte ou le dommage visés par la demande et la contamination résultant du déversement ?
- La perte que vous avez subie est-elle quantifiable ?
- Pouvez-vous prouver le montant de votre dépense, perte ou dommage et produire les documents ou autres éléments de preuve appropriés ?